

PRIX DE L'ABONNEMENT

pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 juillet 1845.

IRLANDE.

Il est fort rare en Angleterre qu'une motion importante faite dans l'une des chambres du parlement n'ait pas de retentissement dans l'autre. Des interpellations adressées au cabinet trouvent de l'écho sur le point d'où elles ne sont pas parties, en sorte que les deux branches du pouvoir législatif se prononcent presque toujours sur le même objet. La motion de M. O'Brien dans la chambre des communes a amené le marquis de Clanricarde à en faire une analogue dans la chambre des lords.

M. O'Brien demandait qu'une enquête sérieuse fût faite sur les affaires d'Irlande. On a vu comment sa proposition a été rejetée et quelles pauvretés sir Robert Peel a étalées dans son discours; le marquis de Clanricarde proposait les résolutions suivantes :

« Il résulte des documents soumis à la chambre : 1^o que le gouvernement irlandais a destitué plusieurs magistrats investis de commissions de paix sous le prétexte qu'ils avaient annoncé l'intention d'assister à des meetings pour demander, par voie de pétition, la révocation de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande, après la déclaration faite par le ministre de Sa Majesté dans les chambres du parlement que la reine était bien décidée à maintenir cette union, tout en déclarant cependant, lors de la destitution de ces magistrats, que cette résolution, projetée ou exécutée, d'assister à ces meetings, avant ces déclarations dans le parlement, ne constituait pas un motif suffisant pour destituer ces magistrats; 2^o que cette destitution de magistrats sous un tel prétexte est une mesure inconstitutionnelle, inique et inopportune. »

A l'appui de sa proposition, le marquis de Clanricarde a constaté que la cause du rappel avait gagné du terrain depuis un an; il a dit que l'agitation était préjudiciable au commerce et à l'industrie de l'Irlande, qu'il en fallait faire disparaître la cause, et, abordant la question qui motivait sa motion, il a taxé d'illégalité la destitution des magistrats qui avaient assisté aux meetings tenus dans le but du rappel, avant que le pouvoir eût déclaré sa ferme volonté de maintenir l'union. « Vous ne trouveriez rien à comparer à cet acte, s'est-il écrié, même dans les plus mauvais jours des Stuarts ! »

Pour faire mieux comprendre ce qu'avait d'illégal la destitution des magistrats, il a rappelé que l'Irlande était calme, tranquille, lorsque le ministère est arrivé au pouvoir; que du moins la situation d'alors ne saurait se comparer à celle d'aujourd'hui; que le mal arrivait graduellement, le cabinet avait montré bien peu d'habileté en ne sachant pas arrêter les progrès du mécontentement; que l'énergie et la décision lui ont manqué, et qu'en voyant le gouvernement et la législature ne rien faire pour remédier à un mal grandissant toujours, la pensée était venue que le parlement ne voulait rien faire non plus pour l'Irlande.

Le marquis de Clanricarde, en ne s'occupant que de l'illégalité des destitutions, n'est pas entré, ce nous semble, assez profondément dans la question; il y avait d'autres paroles à faire entendre, d'autres maux à peindre. Il y a toujours un grand malheur à ce que quelques hommes soient injustement frappés, mais il y a un malheur plus grand encore à ce que la majorité d'une nation soit réduite à l'état déplorable dans lequel nous voyons l'Irlande. Ce n'est pas avec des motions restreintes ainsi à un seul objet, et le moins important, que l'on amènera le pouvoir à s'occuper sérieusement de mettre fin à une situation déplorable.

Quelque peu incisif que fût le discours du marquis de Clanricarde, le gouvernement ne pouvait accepter sa motion sans se condamner lui-même; le duc de Wellington s'est donc chargé de défendre et de justifier le pouvoir. La difficulté était grande, et le ministre ne l'a pas vaincue; il a rappelé que l'Irlande était agitée

il y a deux ans, que l'agitation semble l'état normal de ce pays, que seulement elle prend de temps à autre plus de développement et d'intensité.

« Dans les sessions de 1831 et de 1832, a dit le ministre, la question du rappel fut débattue, et la chambre se rappellera qu'alors tout le monde convenait que le rappel de l'union législative devait conduire tout droit à la séparation des deux pays. Les chambres du parlement proclamèrent hautement la nécessité de maintenir l'union, et cette déclaration de principes vient d'être renouvelée; c'était donc chose de notoriété publique, et lorsque le chancelier d'Irlande crut devoir prendre un parti, il est évident qu'il était fondé à le faire. Il ne pouvait laisser des magistrats encourager et sanctionner par leur présence des meetings pouvant entraîner des résultats diamétralement opposés aux vues du gouvernement. On ne pouvait autoriser des magistrats, surtout quand le parlement s'était prononcé comme il l'avait fait, à assister à des meetings dont le but véritable n'était pas la discussion, mais bien l'intimidation. Je ne puis donc qu'approuver entièrement la destitution des magistrats, car il est assurément d'une bonne tactique de compter plus sur des hommes dévoués à la loi que de s'en rapporter pour la punition des illégalités à des hommes solidaires eux-mêmes de ces illégalités. Le gouvernement a toujours montré et montre encore le plus grand désir de se concilier l'affection du peuple irlandais, mais sans oublier ce qu'il doit au respect pour le bon ordre et la propriété. Dans l'état actuel des choses, le seul remède que le gouvernement puisse employer est une ferme et vigoureuse résistance à tout ce qui pourrait ressembler à une violation de l'ordre et de la paix publique, et de se tenir prêt à faire exécuter des mesures ayant pour but de conserver la paix en Irlande. »

« On a parlé de la pauvreté des Irlandais; elle n'est que trop réelle. Des relevés officiels portent à deux millions le nombre des pauvres en Irlande. Croyez-vous que l'agitation pour la révocation de l'union puisse porter du soulagement à cette indigence? (Écoutez!) Croyez-vous que cette pauvreté ait reçu un grand soulagement quand des indigents font de 25 à 30 milles d'Irlande par jour pour aller, par un soleil brûlant, entendre des discours séditieux? (Écoutez!) Croyez-vous que l'indigent gagne beaucoup à la souscription à la rente du rappel, ou plutôt à la rente d'O'Connell? (Écoutez!) Pauvres gens qui peuvent se croire plus riches parce qu'ils s'en vont assister à des réunions séditieuses, musique en tête et bannière déployée! Une telle pauvreté ne peut être soulagée en un jour, et pour la soulager il faudrait commencer par faire cesser la tendance à l'insubordination manifestée en Irlande. »

« Je me résume. Le gouvernement accepte toute la responsabilité attachée à la destitution des magistrats d'Irlande. Tout le monde sait que l'acte du parlement en vertu duquel existe l'union ne peut pas être révoqué par la législation ordinaire; il ne peut être révoqué que par la force et la violence. Si nous n'étions pas prêts à repousser cette force et cette violence, nous serions indignes d'occuper notre haute position, nous ne mériterions pas l'honneur de siéger dans les conseils de la reine, nous ne serions pas des hommes honorables, et alors je ne comprends pas comment nous pourrions concilier avec notre devoir la présence de magistrats, nos subdélégués, encourageant des réunions et des discours séditieux. J'espère que vos seigneuries repousseront la motion qui a été faite. » La motion a été rejetée.

Le discours du duc de Wellington, tant qu'il est resté dans la discussion de la légalité de l'acte qui a frappé les magistrats irlandais, a été d'une insignifiance absolue; mais la fin de ce discours, que les journaux d'aujourd'hui nous apportent d'une manière plus complète, a une haute portée. La déclaration de guerre est formelle; le seul remède que l'Angleterre veuille employer pour guérir les maux de l'Irlande, c'est une vigoureuse résistance; le pacte d'union ne sera révoqué que par la force et la violence.

Mais entre l'état actuel de l'Irlande et la révocation de l'union n'y a-t-il donc rien à faire? Ne serait-il pas possible de modifier l'état de l'église anglicane en Irlande et de donner ainsi satisfaction à des sentiments religieux et à des intérêts matériels si vivement et depuis si long-temps froissés? Une loi qui réglerait avec plus de justice les rapports entre les propriétaires et les fermiers ne commencerait-elle pas à diminuer le mal dont on se plaint avec tant de raison? Rien de cela ne sera tenté; lord Wellington n'a rien offert, rien promis, qu'une vigoureuse résistance. Après une déclaration aussi nette, aussi péremptoire, la situation d'O'Connell devient plus difficile; il lui sera désormais impossible de rester dans le vague; il faut qu'il choisisse aujourd'hui entre les divers moyens qu'il convient d'employer pour tenir tout ce qu'il a fait espérer à son pays.

On lit dans le journal le Rhône :

Le parti républicain a célébré lui aussi son anniversaire, et de tous les souvenirs qu'il pouvait évoquer il a choisi le plus fâcheux, la prise ou plutôt la destruction de la Bastille, qui eut lieu, comme on sait, le 14 juillet 1789. A quelles sympathies peut-on prétendre, nous le demandons, en rappelant cette prétendue victoire du peuple de Paris, victoire qui consista d'abord dans la violation des lois en vertu desquelles les prisonniers d'état étaient enfermés dans cette forteresse, puis qui se traduisit par des meurtres inutiles, par de sauvages déprédations, par de stupides folies? La prise de la Bastille sera jugée par l'histoire comme un fait indigne d'une époque, d'une nation civilisée. Ce ne fut point un acte d'affranchissement, mais de vandalisme; ce ne fut point une conquête de la liberté, mais un prélude à de sanglantes vengeances. La liberté française était écrite dans les cahiers des États-Généraux; pour s'imposer à l'Europe et au monde, elle n'avait pas plus besoin du marteau des démolisseurs que de la hache des bourreaux et de la torche des incendiaires. Avec quelque bon sens et quelque pénétration, le parti radical eût compris ces choses; il eût compris que le sentiment public répugne au souvenir de semblables violences, jugées désormais comme elles doivent l'être, c'est-à-dire avec froideur et impartialité. Alors il se serait épargné le ridicule que le banquet du 14 juillet lui attire; car si l'esprit ou plutôt si les préjugés de parti peuvent expliquer jusqu'à un certain point la célébration d'anniversaires où, comme nous le disions il y a encore peu de temps, la joie des vainqueurs se mêle toujours aux larmes des vaincus, rien ne saurait excuser la folie de gens qui se réunissent pour boire et chanter parce qu'il y a cinquante quatre ans quelques milliers de FORCENÉS ET DE BANDITS ont eu l'admirable courage de démolir une prison et d'en jorger les guichetiers.

Nous croirions faire une grave injure aux citoyens qui ont coopéré à la prise de la Bastille et qui vivent encore, nous croirions outrager la mémoire de ceux qui sont morts, si nous nous avisions de prendre au sérieux les injures qui leur sont adressées par le Rhône; aussi n'avons-nous pas cette intention. En reproduisant le passage ci-dessus, nous avons voulu constater le langage que tient en ce moment à Lyon un journal qui défend l'administration, qui est en communauté d'opinion avec elle, et qui est toujours sur la brèche pour justifier ses actes et ses intentions. Voici maintenant des faits que nous croyons utiles de rappeler.

Après la révolution de 1830, Louis-Philippe a reçu une députation composée de citoyens qui avaient coopéré à la prise de la Bastille; le 28 juillet 1831, cette même députation lui servait d'escorte dans les rues de Paris. Alors on célébrait chaudement les anniversaires des journées de juillet 1830.

Nous trouvons dans le Bulletin des Lois une ordonnance ainsi conçue :

« En attendant qu'il soit statué par les chambres sur le projet de loi que nous nous proposons de leur faire présenter relativement aux droits que peuvent avoir à une pension les citoyens qui ont concouru à la prise de la Bastille, nous avons ordonné et ordonnons :

» Article unique. Un secours annuel de 500 fr. sera provisoirement accordé, et à dater du 1^{er} janvier 1832, aux citoyens qui

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA BRANCHE DE BRUYÈRE.

HISTOIRE DE LA VIE D'ARTISTE.

I.

VINGT-CINQ GUINÉES.

Le mois de novembre était venu, amenant l'hiver sur ses pas. Un lourd manteau de brume s'étendait déjà sur la ville de Londres. Dans cette morose saison du froid et de la faim, l'orgueilleuse cité qui commande aux trois royaumes n'avait cependant rien perdu de sa splendeur et de son luxe accoutumés. De brillants équipages sillonnaient toujours les rues, conduisant à Hyde-Parck les jeunes duchesses roses et blanches, ou conduisant à la chambre des lords ces gentilshommes saxons dont le blason date de la naissance de la monarchie. Si le soleil, seule superfluité que ne connaît point la Grande-Bretagne, cachait sous un épais rideau de nuages sa tête environnée de rayons de pourpre, mille lampadères, d'où s'échappait la flamme scintillante du gaz, projetaient en revanche sur la capitale la clarté dont s'illuminent aujourd'hui tous les grands centres de civilisation. Les passants, fashionables pour la plupart, n'avaient pas cessé d'être mis avec la plus grande recherche, et les boutiques, encore ouvertes à une heure assez avancée du soir, étalaient avec profusion des trésors venus de tous les mondes.

Au moment où la neuvième heure sonnait à la grande horloge de Saint-Paul, un vieillard traversait d'un pas lent et attristé la chaussée d'Exchange-Street, dans Pall-Mall. Indifférent à tout le bruit qui se faisait autour de lui, il paraissait abandonner sa marche plutôt au caprice de sa pensée qu'à une direction arrêtée d'avance. Les mains et le visage rougis par le froid, les joues amaigris par le jeûne, il aurait pu passer aux yeux d'un peïtre pour la personnification de la pauvreté. Jamais manteau n'avait été aussi léger ni aussi court coupé que celui qui couvrait ou plutôt qui ne couvrait pas ses épaules; ses hauts-de-chausses, mal attachés, témoignaient aussi d'une grande parcimonie d'étoffe; enfin un petit feutre tout dégariné, et dont les soies avaient sans doute été rongées par l'inclémence des saisons, complétait son accoutrement. A le voir, on ne pouvait s'empêcher de rêver aux personnages si grêles qu'Hogarth a jetés sur quelques unes de ses toiles, ou aux types de fantaisie que Shakespeare a mêlés çà et là aux héros réels de ses drames. Ces dernières conjectures eussent surtout conduit à la vérité; le pauvre diable était un vieux comé-

dien, et son costume une antique défroque de théâtre.

Le vieillard, marchant comme nous l'avons dit, allait s'engager dans la rue de Cédric-le-Saxon, lorsqu'il se sentit tirer tout d'un coup par la manche de son manteau; il tourna brusquement la tête et vit à côté de lui, dans une attitude à la fois protectrice et humble, une jeune femme voilée. Quoiqu'il fit nuit noire et que le gaz ne pénétrât que par de rares échappées jusqu'au lieu de cette scène, il était facile de voir que cette inconnue réunissait en sa personne plus d'un genre de distinction. Sa robe, faite au dernier goût, avait été taillée dans une étoffe des plus précieuses, et une longue chaîne d'or, servant d'attache à un petit flacon de parfum, descendait de son cou jusqu'au bas de sa poitrine. D'autres indices eussent encore révélé en elle la grande dame, quand bien même l'éclat de sa parure ne l'aurait pas montrée comme telle. Il y a notamment dans la voix, dans le geste et dans la démarche des femmes un je ne sais quoi qui suffit tout d'abord à les faire apprécier.

— Monsieur Salomon ! monsieur Salomon ! dit-elle à demi-voix, voudriez-vous converser un instant avec quelqu'un qui vous porte intérêt ?

En entendant ces paroles vibrantes d'une douce intonation, le vieillard s'arrêta court.

— Quelqu'un qui me porte intérêt ! répondit-il avec un sourire triste où se mêlait une amère expression de doute. Hélas ! en quoi le sort des malheureux peut-il aujourd'hui exciter la pitié ?

— Je conviens, répartit la dame, que la famille des ingrats n'a jamais été aussi nombreuse qu'au temps où nous vivons; mais le ciel a mis un terme à toute infortune et placé un bon cœur auprès de toute âme souffrante...

— Puissiez-vous dire vrai, madame!... Cependant, s'il est vrai que vous me connaissiez, comme tout me le fait supposer, vous devez savoir que ce n'est pas sur moi-même que je m'apitoie, mais bien sur une douleur plus digne de compassion, sur celle de mon illustre maître.

— C'est de votre maître précisément que je voulais vous entretenir, mon bon Salomon. Hier au soir, comme je me promenais au foyer de Drury-Lane, j'ai entendu sortir de vingt groupes ces mots alarmants : « Il est malade et sans ressources. » Cela est-il donc vrai, Salomon ?

— Le foyer de Drury-Lane n'a menti en rien, madame. Tous ces oisifs grassement repus, toutes ces femmes couvertes de fleurs et chatoyantes de pierreries, sont bien informés. Pauvre parce qu'il a été trop noblement prodigue, délaissé parce que son merveilleux talent semble s'éteindre, mon illustre maître languit sur un grabat, en proie à un mal terrible et sans remède; car, — je tremble en vous le disant, — cet homme sublime,

le soleil de l'Angleterre, le roi des tragiques, a été frappé de démence comme Macbeth vaincu : il est fou !

— Fou et abandonné ?

— Fou, abandonné, et n'ayant d'autre pain que celui qu'il m'est possible d'acheter en vendant une à une, pièce à pièce, toutes les reliques de sa garderobe impériale, toutes les couronnes de ses triomphes et jusqu'aux derniers bijoux de son écriin.

— Pauvre grand homme trop confiant dans l'avenir!... Mais ses amis de naguère, ceux qui le fatiguaient de fêtes et qui inauguraient tant de banquets en son honneur, ne cherchent-ils point à réparer les torts de la fortune ?

— Des amis, madame ! est-ce qu'il en reste à l'artiste tombé dans l'indigence ? Hélas ! tant qu'il a été le brillant interprète de cette littérature qui fait la gloire de l'Angleterre, mon pauvre maître a été honoré à l'égal d'un dieu. Tous les grands se disputaient sa présence; vingt dames de la cour, adultères sans s'en douter, ménétaient chaque soir au théâtre, accoudées sur la rampe de velours d'une loge, l'aumône d'une œillade ou la faveur d'un sourire à cet homme auquel elles donnaient aujourd'hui un souvenir à peine. Un matin, il s'est éveillé le cœur glacé et l'âme emportée dans des rêves bizarres; dès ce moment, le dieu a été renié, l'idole a été jetée à bas de son piédestal. Tenez, voulez-vous que je vous raconte en deux mots le complément de cette grande misère ? Vous allez rougir, madame, pour ce siècle sans cœur qui prodiguait hier ses encouragements au grand homme et qui n'a plus aujourd'hui que des mépris à lui envoyer... Des amis ! c'est précisément de ses amis intimes que sont partis ces dédains odieux...

— Eh quoi ! Salomon, lord Noël Beresford...

— Lord Noël Beresford a donné le premier ce grand exemple. Je suis allé lui rendre visite ces jours derniers, à l'insu de celui qui souffre, bien entendu. Savez-vous bien ce que cet homme, dix fois millionnaire, a eu la générosité d'offrir à mon maître, autrefois son égal, souvent son supérieur ? Une chambre dans son hôtel et une place à la table de ses valets ! Ah ! ce fut bien heureux pour ce riche insolent qu'il me vint des larmes aux yeux et que ma douleur eût absorbé toute mon énergie; je l'eusse indignement frappé au visage, sans cela !

— Vous avez bien fait de vous contenir, Salomon : l'humilité et l'oubli de toute injure sont l'apanage du malheur; Dieu en tient compte un jour. Mais, dites-moi, le duc Charles de Newcastle n'a-t-il pas fait aussi quelque offre ?

— Oui, en vérité, ce gentilhomme a bien offert quelque chose, et je

Justifieront de leur coopération active à la prise de la Bastille.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Le 26 avril 1833, nous trouvons dans le *Bulletin des Lois*, sous le titre de *Récompenses nationales*, une loi qui accorde à chacun des vainqueurs de la Bastille une pension annuelle et viagère de 250 fr.

Ainsi, le roi a reçu et félicité des brigands, le roi a parcouru avec eux les rues de la capitale; il a fait plus: il leur a, par ordonnance, accordé des récompenses. On peut remarquer que ces récompenses ont été plus tard continuées en vertu d'une loi: les chambres ont donc encouragé le crime? Et ne venez pas dire que ces récompenses ont été données dans un moment d'entraînement, à une époque de surexcitation; on ne vous croirait pas: la loi n'a été votée que le 26 avril 1833, près de trois ans après la révolution de 1830. Si, aujourd'hui que Louis-Philippe vit encore, on ose ainsi insulter les hommes qui ont combattu pour notre émancipation politique, que fera-t-on plus tard, et jusqu'où ira-t-on dans les voies de la réaction?

Il y a long-temps qu'on discute sur les jésuites. La polémique commencée par Pascal, et qui semblait avoir triomphé dans le XVIII^e siècle, s'est ranimée plus vivement que jamais sous la Restauration. On avait pensé que la révolution de 1830 avait couronné l'œuvre du XVIII^e siècle et qu'on n'entendrait plus parler de cette fameuse société; mais la voilà revenue parmi nous. Elle a ses champions ardents et ses protecteurs cachés; elle a ses journaux qui la défendent et ses chefs qui embrigadent les adeptes dans les caveaux de Saint-Sulpice, au sein de M. le préfet de police et de M. Guizot, qui laissent faire en vertu d'ordres supérieurs. Quelle est donc la puissance de cette société qui se joue des pouvoirs, qui les domine et qui les perd en les asservissant? Où donc est le secret de sa force? Ce secret est dans ses *constitutions*, une des plus grandes œuvres d'organisation qui soient sorties d'une tête humaine. Ces *constitutions* sont peu connues; il est au moins singulier que depuis 1762 elles n'aient jamais été réimprimées. Les récentes manifestations de la société ont donné à un des dignitaires ecclésiastiques de Paris l'idée de remettre sous les yeux du public cette pièce importante de ce procès éternel. On annonce une édition nouvelle des *constitutions* des jésuites, avec les déclarations qui en sont le commentaire. Le texte latin est celui de l'édition de Prague, et la traduction appartient à l'éditeur qui a choisi M. Paulin pour libraire.

On nous écrit de Bourg-Saint-Andéol, à la date du 14 juillet: « Les élections municipales de Bourg-Saint-Andéol sont terminées depuis quelques jours. La lutte a été fort animée. Le parti congréganiste a fait jouer tous les ressorts en faveur de ses candidats; ses émissaires sont allés de maison en maison, flattant l'un, caressant l'autre, promettant à celui-ci, menaçant celui-là. Ici c'était un boucher qui, ne volant point pour eux, était menacé de perdre la pratique du couvent et du séminaire; là c'était un boulanger auquel on annonçait une surveillance plus active, au cas où il n'obéirait pas aux injonctions qui lui étaient données; ailleurs, on menaçait un fermier de l'expulser. On a décidé le curé à voter ainsi qu'un prêtre millionnaire résidant à Bourg-Saint-Andéol. »

Malgré toutes ces menées, le parti congréganiste a échoué dans ses prétentions, non seulement à Bourg-Saint-Andéol, mais dans toutes les communes environnantes. »

On écrit de Mulhouse :

« La maison J.-J. Meyer et Co a suspendu ses paiements. Elle avait pour spécialité la construction des machines à vapeur et des locomotives; ses produits étaient recherchés pour leur perfection. Une commandite par actions de 400,000 fr. et un emprunt d'une somme égale lui avaient permis de donner une grande extension à ses ateliers. Son passif dépasse 1,200,000 fr., dont la moitié est, dit-on, due à une maison de banque de cette ville; mais tout fait espérer qu'un arrangement amiable permettra à cette maison de donner suite à ses travaux et aux nombreuses commandes qui lui sont faites tant de la France que de l'étranger. »

Paris, le 18 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce n'est pas de son plein gré que M. Romieu a été enlevé au département de la Dordogne, qu'il administrait depuis dix ans, pour être transplanté dans un autre département moins important que celui qu'on lui fait quitter. M. Romieu avait, à la vérité, demandé son changement depuis quelque temps, mais avec avantage. Ce n'est que dans de semblables conditions qu'il pouvait

dois avouer que sa générosité l'emporte encore sur celle de Beresford. Il n'y a pas plus de deux heures que, lui ayant demandé audience, il m'a reçu avec la dernière politesse; je l'ai vu s'asseoir devant un riche bureau sculpté, où il s'est mis à écrire sur un papier zébré de filigranes d'or et frappé d'armoiries. Faut-il vous dire ce qu'il y avait sur ce papier si bien-faisant? J'en pleure encore, madame. Il s'y trouvait un ordre au gouverneur de Bedlam de faire préparer en cette maison une loge pour mon maître l...

Un long sanglot s'échappa en ce moment de la poitrine émue de la jeune femme.

— Ah! c'en est trop! dit-elle. On a le droit d'être ingrat, on peut oublier, c'est une règle, c'est une loi dans le monde de tous les temps et de tous les pays; mais insulter le génie agonisant, mais accumuler le mépris sur un grand homme déjà frappé par la main d'en haut, c'est plus qu'une lâcheté, c'est un sacrilège!

En disant cela, l'inconnue attrista à elle un de ces petits sacs de moire brodée que les dames anglaises portaient au commencement de ce siècle.

— Salomon, reprit-elle, voyant jouer un soir votre maître, et tourmentée pour lui par les prévisions d'un avenir malheureux, je me suis fait à moi-même une promesse: c'est celle de ne pas permettre qu'un aussi grand homme soit complètement abandonné. Admiratrice de son beau génie, j'ai contracté mentalement une dette sacrée, et je suis assez riche, Dieu merci! pour prendre plaisir à l'acquitter. Tenez, voici une bourse. Point de remerciements, je n'en mérite pas. Il n'y a là-dedans que vingt-cinq guinées en or; mais lorsque cette somme sera près d'être épuisée, ne craignez pas de me le faire savoir par un mot, par un signe, par un geste: vingt-cinq autres guinées vous seront remises immédiatement, et toujours ainsi.

Là-dessus, la dame inconnue, se penchant à l'oreille du vieux serviteur, lui dit à voix basse un nom, et, sans plus attendre, elle disparut pour monter dans un landau qui l'emporta aussitôt avec la rapidité de l'éclair.

— Que Dieu te bénisse, ange de bonté! s'écria alors le vieillard. Et, moitié joyeux, moitié pleurant, il regagna la mansarde dans laquelle l'attendait celui qu'il avait appelé son illustre maître.

II.

UNE SCÈNE DE SHAKSPEARE.

Deux mois s'étaient écoulés depuis cette soirée, et, tous les quinze jours régulièrement, un groom doré sur toutes les coutures venait frapper à la porte d'une chambre triste et humide, placée sous les toits, dans

le désir, car il était généralement assez aimé dans le département de la Dordogne où il s'était abstenu de faire de la politique. On lui a donc fait une sorte de violence en l'envoyant dans la Haute-Marne, où l'agrément d'être un peu plus rapproché de Paris ne compensera pas pour lui le déplaisir d'un déplacement sans profit. Sait-on pourquoi le ministère en a agi ainsi? C'est parce qu'il avait besoin de la place de M. Romieu. Il avait besoin de cette place pour la donner à M. de Marcillac afin qu'à son tour M. de Marcillac pût abandonner son mandat de député à M. le duc de Liencourt, candidat ministériel malheureux, qui s'est déjà fait battre dans la Dordogne, et qui, malgré l'appui que va lui donner M. de Marcillac pour s'acquitter envers le cabinet, ne réussira pas plus cette fois, nous l'espérons, que précédemment.

Deux candidats sont, dit-on, présentés aux suffrages de l'opposition: ce sont MM. Ducluzeau et Dussolier, tous deux anciens députés de la Dordogne. A la chambre, l'honorable M. Ducluzeau suivait la ligne politique de M. Dupont (de l'Eure), M. Dussolier celle de M. Odilon Barrot. Nos préférences, si nous avions à faire un choix, seraient donc pour M. Ducluzeau; mais, quel qu'il soit le candidat auquel les électeurs indépendants du collège de Périgueux croient devoir s'arrêter, nous n'en avons pas moins le bon espoir qu'à l'avenir ils ne seront plus représentés que par un député de l'opposition. En nommant M. de Marcillac, ils ne croyaient certainement pas faire un préfet; qu'ils y prennent garde: s'ils nommaient M. le duc de Liencourt, ils pourraient bien faire du même coup un député et un ambassadeur.

— La garnison de Paris et de la banlieue se compose en ce moment de trente régiments présentant un effectif de plus de 55,000 hommes.

— Par ordre du général commandant la place de Paris, un grand nombre de maisons viennent d'être frappées d'interdiction pour la garnison de Paris et de la banlieue, comme étant des lieux d'une fréquentation fort dangereuse et compromettante. La plupart de ces maisons sont situées hors des barrières.

— Les écoles spéciales dont les examens commencent ou vont commencer sont les Ecoles Polytechnique, Forestière, Navale et de Saint-Cyr. La séance d'ouverture pour l'Ecole Navale a eu lieu le 5 juillet; celle des autres écoles est remise au 20 de ce mois. C'est Paris qui ouvre la lice; les autres villes qui sont centres d'examen ne commenceront leurs séances que plus tard.

Les concours seront sans doute brillants cette année, on peut le pressentir d'après le nombre de ceux qui se présentent pour la lutte. Ce nombre augmente chaque année dans une progression telle qu'on ne saurait savoir où elle s'arrêtera; c'est l'indice que l'étude des sciences exactes est cultivée avec ardeur dans les collèges royaux et les institutions de Paris. Un simple rapprochement de chiffres suffira pour le prouver:

En 1839, le nombre des candidats pour l'Ecole Polytechnique, inscrits à Paris, fut de 112; en 1840, il n'atteignit que 123; en 1841, il fut de 148; en 1842, il s'éleva jusqu'à 389; en 1843, il a dépassé 470.

Il a donc presque quadruplé en quatre ans. Pour l'Ecole de Saint-Cyr, il a positivement quadruplé. En 1839, le nombre des candidats inscrits à Paris était de 62; en 1840, de 75; en 1841 (1^{er} concours, en février, motivé par les événements de 1840), de 196; en 1841 (2^e concours normal, en juillet), de 199; en 1842, de 261; en 1843, de 300.

Pour l'Ecole Navale, la progression est la même. En 1839, le nombre des candidats inscrits à Paris était de 41; en 1843, il est de 140.

Sans doute, on ne peut que se féliciter pour la force des études de la concurrence qui pousse tant de jeunes gens sur le seuil des écoles du gouvernement; mais n'y aurait-il pas un regret de voir s'encombrer ainsi la carrière qui offre en perspective les emplois salariés par l'Etat, et n'y aurait-il pas un danger dans le désappointement des concurrents malheureux dont l'avenir doit changer après de si longues études spéciales? Car il faut s'attendre que le nombre en sera grand; si les concurrents se multiplient, les places ne se multiplient pas dans la même proportion. Il faut donc le répéter: il y aura beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Bulletin de la Bourse de Paris du 18 juillet 1843.

Cinq pour cent	121 75	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	772 50
Quatre pour cent	104 75	Caisse Lafitte	5060 »
Trois pour cent	80 33	— — — — —	1095 »
Actions de la Banque	3290 »		
Obligations de Paris	1510 »		
Rentes de Naples	106 10		
Etats Romains	105 1/2		
Dette active d'Espagne	27 0/0		
Cinq pour cent belge	103 0/0		

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen	672 50
Paris à Orléans	670 »
Rouen au Havre	517 50
Strasbourg à Bâle	196 25

la Cité. On s'empressait de lui ouvrir, et il déposait sans rien dire une nouvelle bourse entre les mains du vieux serviteur.

— Pauvre maître! dit une nuit Salomon en essayant une larme au bord de sa paupière.

Et il ranima la lampe près de s'éteindre.

En effet, malgré les vingt-cinq guinées de tous les quinze jours, bien pauvre était maintenant cet homme qui avait été si grand et qui dormait là sa dernière heure sur un grabat misérable dont l'aumône a payé la paille!

Il dormait.

Sa respiration était un râle sinistre; sa tête immobile semblait déjà glacée par la mort; ses yeux étaient caves, ses joues creuses et pâles comme de l'argent dédoré; sa bouche entr'ouverte laissait échapper ses derniers soupirs entre deux lèvres bleues et ridées; son front était chauve comme un marbre poli; son corps, enveloppé dans une mauvaise couverture, semblait être déjà dans son linceul.

Rien ne se remuait, rien ne s'agitait dans cette masse inerte.

Quel était donc ce sommeil, grand Dieu! Était-ce bien la vie encore ou la mort déjà?

Hélas! et qui aurait reconnu dans ce fantôme l'homme qui avait été la gloire et le soleil de l'Angleterre, comme on le disait aux jours de son éclat? Qui aurait cru que cet homme qui s'éteignait si misérablement, c'était le joyeux Falstaff, le tendre Romeo, le no le Hamlet, le tragédien de Shakspeare, le grand Edmond Kean enfin, que le désordre et les prodigalités avaient poussés, de chute en chute, au fond d'un abîme de misère et de dégradation? Qui eût retrouvé en lui le grand Kean, autrefois si magnifique et si luxueux, vivant maintenant d'aumônes, et à la charge d'un vieux serviteur qu'il payait en injures et en mauvais traitements?

Mais d'où venait donc l'effroi de ce vieux fidèle? Le moribond avait fait un mouvement; on voyait son visage se contracter, ses lèvres s'agiter, sa poitrine gonfler: de sourds gloussements sortaient confus du fond de sa gorge. On eût dit qu'il s'efforçait de s'éveiller pour échapper à un cauchemar horrible.

En effet, il se dressa sur son séant, se rejeta en arrière, et, roulant au fond de leurs orbites des yeux épuvés, il s'écria d'une voix retentissante, mais pleine d'accents déchirés:

..... Fuis, spectre épouvantable!

Porte au fond des tombeaux ton aspect redoutable!
Fuis, se rejetant et se pressant avec terreur contre le vieux et tremblant Salomon, il continua d'un ton majestueusement inspiré:

La bourse a commencé d'une manière très-ferme. Avant l'ouverture, la rente était très-demandée à 80 47 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 45.

Immédiatement après l'ouverture, on a fait 80 50, mais au parquet seulement. Alors a commencé une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et la rente a fermé au parquet à 80 35.

Dans la coulisse, elle est restée demandée seulement à 80 27 1/2.

Il a couru divers bruits, mais tous très-vagues, sur les affaires d'Espagne. Celui qui a le plus influé sur le cours de la rente, c'est qu'un des généraux des insurgés avait éprouvé un assez fort échec.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 17 juillet.

M. DE BOISSY, abordant la question de nos relations avec l'Angleterre, déclare qu'il voudrait que la France, dans la question irlandaise, s'arrangeât, sans faire aucun acte d'hostilité directe, de manière à pouvoir dire à l'Angleterre ce que celle-ci disait à la France en 1822: « Il dépend de moi de déchainer sur vous les tempêtes. »

M. LE PRÉSIDENT: Je ne puis empêcher de faire observer au préopinant que la France n'est pas en état de guerre avec l'Angleterre.

M. DE BOISSY: Et ce n'est pas non plus la guerre que je souhaite avec l'Angleterre.

L'orateur adresse encore un grand nombre d'interpellations au cabinet, puis il se rassied.

M. DU BOUCHAGE, se dirigeant vers la tribune: Avant que M. le ministre des affaires étrangères ne prenne la parole, je demande à lui faire quelques questions.

M. LE PRÉSIDENT: Vous avez la parole.

M. DE BOISSY: Pardon, monsieur le chancelier, je n'ai pas fini. (Oh! oh!)

M. LE PRÉSIDENT: Comme vous vous êtes assis, j'ai pensé que vous n'avez plus rien à dire. La chambre, j'en suis convaincu, le croyait comme moi. (De toutes parts: Ouil! ouil!)

M. LE MARQUIS DE BOISSY: C'était seulement pour consulter mes notes.

L'honorable pair continue, en dépit des marques fréquentes d'impatience que donne la chambre; il parle successivement de Taïf, de nos rapports avec la Russie et du consulat de Mogador.

M. LE VICOMTE DU BOUCHAGE exprime la crainte que le traité que nous avons conclu avec Buenos-Ayres il y a quelques années ne reçoive pas une exécution assez rigoureuse. Les plaintes de nos compatriotes, qui se sont surtout multipliées depuis quelque temps, attestent qu'ils sont en proie à toutes sortes de vexations de la part du gouvernement de ce pays. L'orateur induit, d'un autre côté, de certains faits qu'il soumet à la chambre, que le cabinet n'observe pas à l'égard des partis qui déchirent l'Espagne une parfaite neutralité. Il demande sur ces deux points des explications à M. le ministre des affaires étrangères.

M. LE COMTE D'ARGOUT: Je suis vraiment mortifié d'adresser, moi aussi, une question à M. le ministre des affaires étrangères, après les questions si variées et si nombreuses des préopinants. (Hilarité.) La question aura le mérite d'être très-courte. Elle est relative à notre commerce dans la Méditerranée.

En 1833, un règlement fut fait, d'après lequel on a supprimé nos consuls dans les villes de l'étranger où nous avons des ambassadeurs ou des ministres plénipotentiaires. Cette mesure, qui a eu d'excellents résultats partout ailleurs, en a eu de mauvais à Constantinople et à Naples. Je demanderai donc à M. le ministre s'il entre dans ses vues de rétablir des consulats dans ces deux villes.

M. GUIZOT se lève pour répondre. (De toutes parts: A demain! à demain!)

La délibération est continuée à demain une heure.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENT DE M. PASQUIER.

Séance du 18 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, prend la parole pour répondre à MM. d'Argout, de Boissy et du Bouchage.

Je répondrai d'abord, dit-il, à l'honorable M. d'Argout qu'en effet, comme il l'a dit hier, la suppression de nos consuls sur presque tous les points où nous avons des ambassadeurs et des chargés d'affaires a produit un bon effet, mais qu'elle a eu des inconvénients à Naples et à Constantinople. Nous proposerons un jour aux chambres d'y rétablir des consuls.

Maintenant j'arrive à l'Espagne et à l'Irlande. Je demanderai la permission de n'entrer en aucune façon dans l'examen des affaires de ces deux pays. Toutefois, relativement à l'Espagne, il y a deux points auxquels je toucherai. Nous avons en Espagne un chargé d'affaires qui surveille les intérêts de la France et le soin de sa dignité. Nous n'avons rien de plus à faire quant à l'état actuel de l'Espagne. Nous croyons que le silence est le meilleur moyen de réussir. On a parlé de généraux réfugiés passés en Espagne, d'armes fournies, de passeports donnés. Il n'y a pas eu de passeports donnés. Les généraux dont il est question sont allés en Espagne par des moyens particuliers à eux; on n'a pas fourni d'armes à l'insurrection, et une maison de Perpignan ayant demandé au gouvernement la permission de fournir 20,000 fusils aux insurgés, on lui a refusé été formellement l'autorisation. (Légers chuchotements.)

Le gouvernement du roi n'a pas manqué de prudence, et tout ce qui a été imprimé à Paris et à Madrid depuis quelque temps est absolument faux.

Messieurs, vous n'ignorez pas qu'un gouvernement ne peut prévoir tout. Il y a quelques années, le prince Louis-Napoléon put préparer en Angleterre l'affrètement d'un vaisseau, armer des agents et arriver jusqu'en France sans que le gouvernement français en eût été informé.

.... Eh quoi! ne le voyez-vous pas?

Il vole sur ma tête, il s'attache à mes pas!

— Maître, dit d'une voix suppliante le vieux serviteur, pour Dieu, ne criez pas ainsi. Le docteur vous a recommandé le calme, et vous vous déchirez la poitrine.

— Ah! reprit-il d'une voix désolée, autrefois on ne me disait pas cela. Ma poitrine était de fer, et chacun des accents de ma voix retentissante, pareil au souffle de la tempête, faisait trembler tout Drury-Lane ou tout Covent-jarden jusque dans leurs fondements.

— Il est vrai, répartit doucement Salomon, mais...

— Point de mais. J'étais roi alors, et j'avais nom Hamlet. Depuis, je ne sais comment cela s'est fait, tout a disparu...

— Mon maître...

— Oui, Salomon, oui, mon trône est descendu sous terre, le vert-degris a rongé ma couronne, et tous mes courtisans, pâles d'effroi, sont rentrés dans la coulisse. Oh! comme je m'en souviens bien de ce jour à jamais maudit!

— Maître, encore un fois, calmez-vous.

— La salle était comble. Mille regards étaient rivés sur les miens. Le silence était profond. On entendait comme une seule respiration les respirations de ces mille âmes qui écoutaient parler la mienne...

— Mon bon maître, calmez-vous, prenez un peu de cette tisane...

— Pour moi, je ne sais pourquoi ni comment cela arriva, je frissonnai tout-à-coup. Un éclair brouilla ma vue, une roue se mit à tourner douloirement dans ma tête. Je chancelai sur mes jambes comme un homme ivre. Je voulus parler, ma langue était clouée à mon palais; je poussai pendant cinq minutes des hurlements étouffés.

— Mon illustre et cher maître, la sueur vous gagne; reposez-vous.

— Je crus alors qu'on me soufflait, et, éperdu de rage, je tombai à la renverse, comme si mon palais d'Eisenur m'eût croulé sur la tête. Depuis, on m'a dit que j'étais fou; mais, Salomon, n'est-ce pas que cela n'est pas vrai?

— Non, maître, non; mais...

— J'ai été malade, voilà tout... Maintenant que je vais mieux et que je puis reprendre le sceptre et la couronne, je veux aller moi-même et en face dire au public et à tous ces lords qu'ils ont menti. D'ailleurs, écoute, Salomon: j'ai là, sous mon chevet, un élixir d'une vertu souveraine, qui me rendra tous mes accents d'autrefois, et qui reconfortera ma pauvre poitrine. Tu vas voir.

En disant cela, le malheureux tira de dessous son oreiller une bouteille

On m'a adressé des questions sur l'Irlande. Je ne vous reconnais pas le droit de parler de ce pays. Si dans le parlement anglais on intervenait en faveur de nous en offensant? Nous ne pouvons que faire une chose: former le droit de nous en Irlande et pour que le gouvernement anglais rétablisse ou maintienne l'ordre partout. Nous sommes convaincus que ce gouvernement saura unir ce qui est dû à la sécurité et à la dignité de l'Angleterre avec la justice et la bienveillance d'un gouvernement sage et éclairé.

M. de Boissy m'a demandé où en était l'affaire du *Marabout*. J'ai déjà dit que le gouvernement anglais s'était pourvu contre la décision du tribunal de Cayenne. Nous n'avons plus qu'à attendre la décision de la juridiction d'appel.

M. de Boissy a parlé d'instructions données aux croiseurs anglais. En attendant que cette grande affaire soit soumise à un nouvel examen, le droit de visite s'exerce de part et d'autre avec loyauté et modération.

On a parlé des réclamations faites au sujet de Zurbano. La réclamation portait sur deux points: le désaveu du gouvernement espagnol, qui a été obtenu, et une indemnité au Français maltraité par Zurbano. Sur ce dernier point il y a eu désaccord: le gouvernement espagnol voulait déléguer l'affaire aux tribunaux, nous avons soutenu que c'était une question de gouvernement à gouvernement. Les événements survenus depuis ne permettent pas encore à ce délégué d'avoir une fin.

Le refus de l'empereur de Maroc de donner l'exequatur au consul de Mogador, refus dont a parlé M. de Boissy, est parfaitement dans le droit des gens.

M. Guizot dit encore que notre station dans les eaux de Saint-Dominique est en mesure de faire respecter notre influence et nos intérêts dans la République d'Haïti; à la Plata, nous sommes dans la même situation. Il est surtout à regretter qu'un certain nombre de Français aient pris parti à Montevideo pour une cause qui n'est pas la leur.

Un sujet de la Nouvelle-Zélande, M. le ministre dit qu'il est difficile de traiter cette question, attendu que l'affaire est encore pendante. Il y a là une question de souveraineté, une question de droits privés et civiques des Français très-peu nombreux, ajoute le ministre, établis dans le pays, et enfin il y a là une contestation entre le gouvernement et la société nanto-bordelaise.

Je vous ai parlé franchement, j'ai répondu à tout, dit le ministre en finissant; mais je ne m'engagerais pas à répondre toujours aussi complètement. Cela ne serait pas sans danger. Les relations du gouvernement avec cette chambre sont plus sérieuses à mes yeux. Les journaux sont obligés de parler tous les matins et de se piquer l'un l'autre pour se faire parler. Le gouvernement du roi a d'autres devoirs envers les chambres; nous ne devons porter de questions devant vous que lorsque nous les avons bien étudiées, complètement résolues, et que lorsque nous pouvons vous apporter des renseignements utiles.

M. DU BOUCHAGE dit quelques mots sans importance.

M. DE BOISSY, de sa place, se plaint de ce que le ministre n'a pas répondu à toutes ses questions. (M. Guizot hausse les épaules.) Dans le rapport de notre commission, il est question d'une dette de 70 millions de l'Espagne envers la France; j'avais demandé si on avait pris des mesures pour le remboursement.

M. de Boissy présente encore quelques observations qu'il termine ainsi: M. le ministre m'a reproché, ce me semble, de vouloir entraver la marche du gouvernement. Je suis bien loin de repousser le reproche et de chercher à atteindre ce but. (Murmures.) Avant moi, des hommes qui étaient dans l'opposition et même dans la coalition l'ont fait; moi, j'en fais comme eux. Je l'avoue, je cherche à gêner la marche du gouvernement pour l'obliger à entrer dans une voie meilleure; je cherche à gêner le gouvernement, à entraver sa marche: je désire que cela l'oblige à céder sa place à d'autres. (On rit.) Je déclare donc que je regarde comme un compliment très-flatteur le reproche qu'on m'adresse.

M. le ministre a dit qu'il ne se reconnaissait pas le droit de parler de l'Irlande. Je conteste qu'un ministre n'ait pas ce droit. Il a toujours le droit de parler de ce qui intéresse le gouvernement.

La chambre vote plusieurs chapitres du budget.

Sur le chapitre relatif aux subventions accordées aux théâtres, M. de Boissy se plaint de ce que M. Duchâtel n'a pas assez lutté contre la suppression de la subvention des Italiens. Il demande au ministre si l'an prochain il redemandera les 60,000 f.

M. DUCHATEL répond qu'il ne peut prendre d'engagement, ne sachant quel sera l'état des finances.

M. DU BOUCHAGE fait des observations sur l'hospice des Quinze-Vingts.

M. DE BOISSY émet le vœu que le gouvernement obtienne de l'Espagne l'amnistie pour tous les réfugiés.

A propos de la Légion-d'Honneur, M. de Boissy parle des préfets et sous-préfets, et se plaint de ce que les nominations et les mutations ne sont pas toujours dans le *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur de Boissy, vous ne pouvez parler des préfets à l'occasion de la Légion-d'Honneur.

M. DE BOISSY: Mais je veux arriver aux préfets.

M. PASQUIER: Vous n'êtes pas dans la question.

M. DE BOISSY: Je vous demande pardon.

M. PASQUIER: La chambre ne peut pas entendre ces continuelles divagations. (Murmures.)

M. DE BOISSY: Je suis dans la question, car on sait qu'il est d'usage de donner un grade supérieur dans la Légion-d'Honneur aux préfets ou sous-préfets qui sont nommés à ces fonctions ou qui obtiennent de l'avancement. L'intérêt de la chambre des pairs veut qu'un budget de quinze cents millions ne passe pas sans observations.

M. DU BOUCHAGE demande à présenter quelques réflexions sur le budget de la guerre en général. (On rit.) Ce membre regrette qu'on ait supprimé la somme qui sert à payer les chevrons des vétérans.

La séance continue. Il est quatre heures.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons les journaux de Barcelonne jusqu'au 14 juillet. Les principales nouvelles sont déjà connues par les dépêches; en voici quelques unes qui ne l'étaient pas encore:

Barcelonne, le 14 juillet.

Hier, plus de trois mille hommes de la milice nationale sont sortis de Barcelonne, se rendant au quartier-général afin de renforcer les bataillons de la même arme qui sont dans les différentes cités de la province.

Le général Castro est arrivé hier soir par la diligence de Lerida; il a été reçu, en passant à Igualada, par de vives acclamations et au bruit des instruments.

Prim et Milans marchent avec leurs forces sur l'Aragon. Les bataillons de milice mobilisée qui s'étaient portés dans les environs de Lerida sont déjà en retraite pour retourner chez eux.

Avant-hier des troupes sont sorties de Tarragone marchant vers Lerida.

On lit dans le *Journal de Francfort*:

« Dernièrement on a représenté sur le théâtre de Stuttgart une pièce dans laquelle une procession défile sur la scène.

» Les ambassadeurs de Russie, de Sardaigne et d'Autriche ne l'ont pas blâmée; l'ambassadeur de France seul s'en est plaint auprès du gouvernement. »

Aujourd'hui 20 juillet, à sept heures du soir, les chanteurs montagnards donneront un grand concert dans la salle du Grand-Orient, aux Brotteaux. Ce programme est le même que celui exécuté par les chanteurs montagnards, au palais de Neuilly, le 26 juin 1839, devant le roi des Français et toute la cour.

- PREMIÈRE PARTIE.**
1. Ouverture à grand orchestre exécutée par la musique militaire.
 2. *La Pyramide*, chœur d'introduction.
 3. *La Baynérise*, rondo national de la montagne, avec solo de baryton.
 4. Allegro par l'orchestre.
 5. *La Couronne de Bluets*, boléro montagnard, avec accompagnement de castagnettes.
 6. *La Toulousaine*, chant populaire, avec solo de ténor.
 7. Marche de sortie exécutée par les chanteurs montagnards.
- DEUXIÈME PARTIE.**
1. Symphonie exécutée par la musique militaire.
 2. *La Sainte Vierge des Ménestrels montagnards*, chœur religieux et guerrier du XV^e siècle, avec solo de première haute-contre.
 3. *L'Enfant des Montagnes*, rondo militaire et pastoral, avec solo de ténor.
 4. Allegro par l'orchestre.
 5. *Le Retour d'Alger*, fête pastorale, avec accompagnement de voix humaines et de castagnettes.
 6. *Halte-là! les montagnards sont là!!!* chœur religieux et patriotique final, avec solo de baryton.
 7. Marche de sortie exécutée par les chanteurs montagnards.
- Les chanteurs montagnards exécuteront tous les morceaux qui précèdent sans autre accompagnement que celui fait par leurs voix formant l'orchestre.
- Les chanteurs montagnards sont revêtus du costume national des anciens ménestrels de leur pays.
- Prix d'entrée: 1 fr. 50 c.
- On trouve des billets au Grand-Orient et chez les marchands de musique.

Depuis long-temps les marchés de Joyeuse et d'Aubenas n'avaient été aussi nombreux que ceux de la semaine dernière. Le 14 à Joyeuse et le 15 à Aubenas, la plus grande activité n'a cessé de régner dans les transactions. Toutes les soies grèges qui avaient été apportées sur place ont été vendues avant dix heures; dès quatre heures du matin, les achats ont commencé, et les détenteurs n'ont eu qu'à se louer des affaires qu'ils ont traitées. 95 quintaux de soie ont passé au poids public de Joyeuse. Les prix ont éprouvé une bonification notable:

12/14 d. soies ordinaires, côtes du Rhône,	25 50 à 26
10/12 d. soies ordinaires,	26 à 26 50
9/10 d. soies de pays,	27 à 27 50
9/10 d. soie de Joyeuse,	28 à 28 50

Les filatures d'ordre étaient tenues:

12/14 d. soie d'ordre, 4/5 cocons,	31 à 33
9/10 d. soie d'ordre, 3/4 cocons,	33 à 35

Le 14 juillet courant, les soies grèges étaient bien tenues au marché de Romans. Il y avait fort peu de marchandise, et ce n'étaient que quelques petits partis qui se sont vendus à la cote ci-bas:

14/16 d. soies ordinaires, paquetailles, le 1/2 kilog.,	25 à 25 50
15/14 d. soies de Peyrins,	26 à 26 25

Il n'est pas question des soies de filature d'ordre, qui sont tenues sans preneurs:

12/14 d. soies d'ordre, 5/6 cocons,	32 à 34
9/10 d. soies d'ordre, 3/4 cocons,	32 à 35

A Nismes, le 13 courant, les soies étaient cotées ainsi qu'il suit:

Soie grège de Nismes, 5/6, le kilog.,	56 25 à 57 60
---------------------------------------	---------------

— 6/7 — 52 20 à 53 28
— d'Alais, 5/6 — 56 25 à 57 60

A Avignon, la vente allant toujours très-bien, les prix sont parfaitement soutenus, et il y a peu de ballots sur place. Les trames 26/28 et 28/30 en marchandise courante valent 59 à 61 fr. le kilog.; mais la fabrique ne pourra soutenir ces prix, à cause du bas prix des florences: elle sera obligée de s'arrêter.

A Marseille, les transactions sont en quelque sorte paralysées par le manque de marchandises, surtout en bonne qualité. Les prochains débarquements ramèneront l'activité dans les ventes, surtout après la foire de Beaucaire. Toutefois les détenteurs opèrent à des prix avantageux.

La consommation a été, pendant la semaine dernière, de deux balles Mestoup C. G., à 17 et 18 fr. le demi-kilog.; trois balles id. L. G., à 16 fr. 25 c.; six balles Espagne tramas, à 19 fr. 50 c.; dix-huit balles Perse, à 10 et 12 fr. (*Courrier de la Drôme.*)

Chronique.

LYON.

M. Papineau, qui a joué un si grand rôle au Canada, était ces jours derniers à Lyon; il a visité avec intérêt tous nos monuments.

— L'autorité municipale vient de faire fermer la maison de tolérance du *Bras-d'Or*, à l'extrémité sud de la rue Mercière. Depuis plusieurs années les habitants de ce quartier, l'un des plus peuplés et des plus fréquentés de la ville, se plaignaient de voir les femmes de cette maison occuper militairement tous les soirs la rue Mercière et la place des Jacobins; nous nous sommes rendus souvent l'organe de leurs plaintes, ainsi que tous les journaux de Lyon. Plusieurs fois des ordres de l'administration ont défendu à ces femmes de parcourir les rues; mais de pareils ordres à Lyon ne sont jamais exécutés durant plus de deux ou trois jours, après quoi tout reprend peu à peu son cours ordinaire. Nous voulons bien penser que cette fois il en sera autrement; toutefois nous n'osons guère l'espérer.

Puisque l'administration est en ce moment disposée à arrêter le scandale des provocations incessantes auxquelles sont en butte les passants sur plusieurs points de la ville, nous nous rendons volontiers l'organe d'un grand nombre d'habitants de la rue Thomassin qui nous prient de signaler tout ce qu'a d'immoral et de dangereux la présence dans cette rue d'un grand nombre de filles publiques qui le soir se tiennent constamment à l'extrémité orientale de la rue, près de la place Grenouille; il est impossible de passer sans être arrêté par elles, sans entendre les paroles les plus étranges, et les pères de famille font de vains efforts pour que leurs enfants n'aient pas sous les yeux ce triste spectacle.

DEPARTEMENTS.

La Bresse est en pleine moisson; les espérances d'une belle récolte, long-temps troublées par des alarmes renaissantes, se sont ranimées. Le soleil, qui achève de mûrir et de dorer les blés, a donné le signal des travaux qui se font partout avec ardeur. Les seigles sont déjà coupés; les froments tombent sous la faucille.

L'incertitude du temps doit faire apprécier cette année plus que jamais les moyens les plus expéditifs d'opérer la moisson, afin de dérober la récolte aux chances des intempéries. Nul doute que l'usage de la faux, avec laquelle un homme abat en un jour autant de tiges que pourraient le faire trois ou quatre travailleurs à la faucille, ne se répande davantage par suite de ces circonstances. Son emploi sera cependant restreint, outre l'influence de la routine, par l'état où se trouve une partie des blés, et souvent des plus beaux, que les pluies ont versés. La maturité de ceux-ci sera aussi plus longue, et peut-être ne s'opérera-t-elle pas parfaitement.

C'est le moment des grands et pénibles travaux. En cette saison, l'agriculteur commence son labeur à trois heures du matin, le poursuit durant la chaleur du jour et ne termine qu'au moment où la nuit est tombée.

Dans la partie du département livrée à la vaine pâture, le champ, dépouillé de ses gerbes, est foulé ou dévasté par tout le bétail de la commune. En Bresse, il est livré aussitôt à une semence nouvelle. A peine les gerbes sont-elles chargées sur le char, qu'une semence de blé noir est dans la même soirée confiée à la terre; la rosée de la nuit la fait gonfler, et le lendemain elle est recouverte par un labour et un hersage.

(*Courrier de l'ain.*)

— Un voiturier de Troyes, qui s'était arrêté à Buxeuil, a été horriblement mutilé, la semaine dernière, par son cheval qui s'est jeté sur lui. Ce malheureux a eu les deux bras mangés, la poitrine déchirée, avant qu'on ait pu l'arracher de dessous les pieds de ce cheval furieux, qui n'a cédé que lorsqu'on lui a introduit dans la bouche une barre de fer rouge. Plus de vingt personnes armées de fourches avaient tenté inutilement de le délivrer.

de vieux rhum de la Jamaïque.

— Tiens, dit-il en la montrant mystérieusement à Salomon, voilà ce trésor, ami! mais n'en dis rien à personne. C'est en secret que Norceste me l'a apporté ce matin en me disant: «Sire, voilà ce que le roi d'Angleterre vous envoie.»

Salomon, effrayé, prit doucement la bouteille, et essaya de la tirer des mains crispées de son maître. Celui-ci, sans paraître s'en apercevoir, continua d'un ton joyeux:

— Ainsi, voilà ma ressource, voilà ce qui me rendra tout mon courage et toute mon énergie, voilà ma panacée.

— Maître, dit en pleurant Salomon, il ne faut pas boire cela; c'est du poison pour vous, c'est la mort.

Kean, ne l'écoutant pas ou l'écoutant mal, se mit à déclamer:

Mon malheur est de vivre et non pas de mourir.

Mourons! Que craindre encore quand on a cessé d'être?

La mort, c'est le sommeil, c'est le réveil peut-être.

Peut-être! Oh! c'est ce mot qui glace, épouvante,

L'homme au bord du cercueil par le doute arrêté!...

Puis, s'adressant à son interlocuteur dont les yeux étaient encore humides:

— Te rappelles-tu ces vers, Norceste? Je les disais autrefois quand l'ombre de mon père empoisonné venait, dans le silence de toutes mes nuits, murmurer à mon oreille sa plainte incessante: «Hamlet, il faut venger ton père!» Mais maintenant mourir et ne pas venger ce spectre auguste, oh! non pas! la vie! la vie! il faut que je vive!

Comme il disait ces mots, ses deux yeux grands ouverts retombèrent soudain sur son chevet, et là, auprès d'une vieille tunique de pourpre, non loin d'une couronne brisée, il aperçut, non encore tout-à-fait flétrie, une petite branche de bruyère de Northumberland.

III.

— Minuit sonne, reprit Salomon; la fatigue vous tuera, mon bon maître, rendez-vous.

Recommandation inutile! Kean, ne perdant pas de vue l'objet qui venait d'attirer son attention, reprit avec encore plus de force:

— Ah! qu'est-ce que ceci, Norceste? Eh! je ne me trompe pas, c'est une branche de bruyère de Northumberland, une humble et modeste fleur. Attends, attends, que je me souviennne, ami.

Là-dessus le pauvre insensé laissa tomber sa tête sur son conde, et, abîmé dans de profondes et mélancoliques réflexions, on eût pu l'enten-

dre ramener par lambeaux un des épisodes de sa vie passée.

— Oui, oui, disait-il avec des larmes dans la voix, oui, cette branche de bruyère du Northumberland est toute une touchante histoire.

Je n'ai pas été que Coriolan, Hamlet, Roméo, Falstaff, ou Macbeth l'usurpateur; j'ai été aussi et je suis encore en ce moment le vieux roi Lear, renié par deux de ses filles, errant de solitude en solitude, à travers les pleurs, la faim, frappé de démence, suivi seulement d'un vieux serviteur et de mon fou, mille fois moins fou que moi-même.

Un soir que Londres vient m'applaudir avec frénésie dans toutes ces belles scènes, voilà qu'un instant avant que le rideau ne tombe, les fleurs pleuvent autour de moi: la duchesse de Kent m'envoie tout un bouquet de ces adorables roses blanches qui ne fleurissent qu'en Ecosse; une gerbe d'œillets de poète m'est jetée par la comtesse de Salisbury. Mais, parmi toutes ces fleurs royales qui roulent pêle-mêle sous mes pieds, je ne distingue et n'apprécie qu'un petit morceau de verdure épanouie, bouquet humble et suppliant, c'est-à-dire une petite branche de bruyère de Northumberland.

O bonheur qui vaut presque toutes mes heures de gloire! Je trouve fixé à cette branche par un épin le d'or un petit billet parfumé d'arômes les plus mélancoliques, et où je lis avec ravissement quelques mots à peine, mais qui, à mes yeux, ont plus de prix encore que le bijou qui les attachait:

« Roi Lear,

» Ce n'est point aux jours propères que se montrent les véritables amis. Un cœur franchement sympathique se fait surtout connaître aux heures de l'adversité.

» Si donc les dieux menageaient un hiver rigoureux à ta vieillesse, ne désespère point. Une Cordélia inconnue viendra à toi et soutiendra avec amour tes pas chancelants.

— Et elle est venue, ajouta à voix basse le vieux Salomon; elle est venue, et chaque jour ce sont de tendres soins et des présents donnés avec une charité si évangélique que le grand Kean lui-même ne soupçonne pas de quelle main de fée tombent les guinées qui le font vivre...

— Hein? reprit le malade; que dis-tu, Norceste? As-tu rencontré du côté de Douvres ma fille Cordélia! Revient-elle de son beau royaume de France exprès pour rendre le calme et le bonheur à son vieux père abandonné du reste du monde? Amène-t-elle une armée prête à combattre en mon nom?

Mais en ce moment le malheureux fou, voulant porter à ses lèvres la fatale bouteille, s'aperçut qu'on essayait de la lui ôter. Il fixa alors sur

l'inquiet Salomon son regard perçant comme pour sonder sa pensée, et, avant que celui-ci eût pu s'y opposer, il la lui arracha des mains et la porta précipitamment à ses lèvres. Il en avait déjà bu la moitié quand Salomon la lui prit et la brisa sur le parquet.

Kean furieux sauta à terre; il en ramassa un tessou et le lança à la tête du courageux vieillard qui tomba aussitôt le front sanglant contre la muraille.

— A moi, gardes! cria le fou qui se drapait dans sa couverture trouée comme un consul romain dans sa toge. A moi! place! Je suis le roi Hamlet, le roi Macbeth, le roi Richard!... A genoux les traitres! Hamlet n'est pas mort, le voilà... qu'on obéisse!...

Mais le malheureux était au bout de ses forces et il chancela sur ses jambes; un frisson glacial parcourut tous ses membres inondés de sueur, un feu dévorant s'alluma dans sa poitrine.

— Eh bien! dit-il d'une voix sourde, qu'est-ce que cela? d'où me vient cette douleur? Ah! je souffre! c'est du feu... Au secours! à moi! Sauvez le roi, esclaves!... Norceste, soutiens ton maître! Les traitres m'ont empoisonné! C'est Claudius, Gardes, qu'on arrête ce monstre et qu'on l'égorge à mes yeux!... Ah! au secours!... ah!... Vas-tu sortir, mon ame!...

Il ne poussa plus que des cris rauques et inarticulés; ses traits se décomposèrent, il tomba à la renverse, et sa bouche, à travers les sanglots d'une dernière convulsion, laissa échapper ces mots qu'elle avait prononcés tant de fois:

— *To be or not to be!* (Être ou ne pas être!)

Le jour cependant était venu, et quelques instants après, quand le vieux Salomon sortit de son évanouissement, et qu'il vit que son maître bien-aimé était mort, il lui ferma les yeux et se demanda en pleurant ce qu'il allait faire à présent sur la terre.

La porte de la mansarde s'ouvrit presque au même moment. Une femme entra; Salomon reconnut la dame voilée de Pall-Mall.

— Rendons à Kean les derniers devoirs, dit-elle en mêlant ses larmes à celles du vieillard; après ce dernier hommage rendu à la mémoire de cet homme de génie, je demanderai comme une grâce la faveur d'emmener son fidèle Salomon dans l'hôtel de la dame à la branche de bruyère.

PHILIBERT AUDEBRAND.

— On lit dans le *Patriote de Chalon-sur-Saône* :
 « Ce n'est que dimanche dernier que nous avons appris l'ajournement à dimanche prochain 23 de la représentation que devait donner lundi M. Lepeintre aîné. Cet ajournement, dont il ne nous a pas été possible de prévenir plus tôt nos abonnés, est le résultat d'un accident arrivé à M. Lepeintre. Voici comment s'expriment à ce sujet les journaux de Paris reçus à Chalon :
 « L'acteur Lepeintre aîné vient de se blesser assez grièvement en tombant dans l'escalier de la maison qu'il habite. De prompts et énergiques secours font espérer que cet accident n'aura pas de suites dangereuses. »

— Une averse épouvantable, mêlée de grêle, est tombée ces jours derniers, à deux heures, sur la ville de Bordeaux. La circulation a été interrompue dans presque toutes les rues par le gonflement des ruisseaux. La récolte des blés a éprouvé un grand dommage à la suite du temps incertain qui règne depuis plusieurs jours. (*Indicateur de Bordeaux.*)

— On écrit de Saint-Omer, le 14 juillet :
 « Le chantre de l'église du Haut-Pont est un joyeux compère qui, après avoir poussé pas mal d'*amen* de basse-taille, sentit, lundi dernier, la nécessité de rafraîchir sa voix par quelques libations. Il se rendit donc au cabaret. Là se trouvaient déjà des buveurs en belle humeur. Connaissant depuis long-temps le bel organe du chantre, chacun s'empressa auprès de lui et le pria de chanter. Celui-ci céda enfin aux instances et entonna un magnifique morceau de plain-chant. Quelques uns des assistants prirent cela pour une mystification ; une querelle s'ensuivit, et l'infortuné chantre fut battu comme plâtre. Cette affaire se dénouera sans doute en police correctionnelle. »

— On écrit de Boulogne, 12 juillet :
 « M. le prince de Capoue vient de s'enfuir précipitamment de notre ville et de se réfugier en Belgique. Une marchande de nouveautés de Londres a obtenu dernièrement contre lui une prise de corps pour une somme de 25,000 fr. dont il lui est redevable : c'est là la cause de cette fugue. »

Nouvelles Diverses.

L'*Echo du Nord* rapporte que dimanche dernier, à trois heures de l'après-midi, le convoi du chemin de fer n'a pu emporter toutes les personnes accourues de tous côtés pour y prendre place. Il en a été de même à Roubaix ; le dernier convoi, composé de trente voitures au moins, n'a pu ramener chez eux tous les Li lois qui s'étaient aventurés dans cette industrielle cité, et force a été à un bon nombre d'entre eux, soit de revenir à pied, soit de coucher à Roubaix. On voit que le goût des excursions en chemin de fer commence à se répandre.

On dit que dimanche dernier la circulation sur la ligne de Rouen a été de plus de trois mille voyageurs, et que la recette a dépassé vingt mille francs.

— Les journaux belges publient l'ordonnance royale qui augmente le droit d'entrée en Belgique sur les tissus en laine.

— Le tribunal de commerce de la Seine a jugé, dans une cause entre M. Lelièvre et l'administration des bateaux à vapeur de la basse Seine dits *les Etoiles*, que les bateaux à vapeur doivent être assimilés aux entreprises de diligences et de messageries en ce qui concerne la responsabilité de la perte ou de l'avarie des effets qui leur sont confiés, et qu'en mentionnant sur ses bulletins qu'elle n'était pas responsable des effets des voyageurs, la compagnie des *Etoiles* n'avait pas pu s'affranchir de la responsabilité légale imposée à ces entreprises. Cette compagnie a été en conséquence condamnée à des dommages-intérêts envers M. Lelièvre, passager, dont les bagages avaient disparu.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

La motion de lord Clanricarde, à la chambre des lords, a été rejetée par 91 voix contre 29.

— Le bruit court et s'est généralement accrédité aujourd'hui qu'il y avait un schisme dans le cabinet. Il a été tenu au Foreign-Office, à deux heures, un conseil de cabinet. Les convocations avaient été faites par ordre de sir J. Graham. Dans l'après-midi, sir Robert Peel a eu une audience de la reine. Ces circonstances de la convocation faite par sir J. Graham et de l'audience donnée au premier ministre expliquent les rumeurs en circulation que sir Robert Peel avait résolu de donner sa démission et avait prié la reine de lui donner un successeur. Nous donnons cette nouvelle telle que nous la recevons. (Sun.)

SUISSE.

TESSIN. — Nous donnons comme document historique le discours prononcé au tir cantonal de Locarno par M. Francini, député du Tessin ; il servira à apprécier la situation de ce pays.

« La Suisse se compose de trois nations qui représentent trois degrés de civilisation. Cette confédération désormais unique des peuples libres en Europe paraît avoir reçu une mission spéciale d'en haut ; elle réunit à la puissance médiative des Allemands l'activité des Français et le génie fécond des Italiens ; elle conserve les principes et les institutions de l'égalité sociale, les principes et les institutions du gouvernement qui agit par le peuple, qui est formé et se maintient par le peuple. »

« Dans la confédération suisse, les Allemands ont une part prépondérante ; la part des Français est considérable et belle. La nation italienne, sa civilisation, sont représentées en Suisse par le Tessin. »

« Cette représentation qu'était-elle il y a un demi-siècle ? Elle se réduisait à quelques bailliages tous en proie à la misère et à l'abjection. Il y a douze ans, la part du Tessin n'était guère meilleure ; mais le jour de l'émancipation arriva. »

« La grande nation italienne est plongée dans l'abjection ; que dis-je ? il n'est plus de nation italienne ; il n'y a que des provinces sujettes ou livrées à l'étranger ; il n'y a que des principautés dépourvues d'institutions libres et de droits. Mais sur le sol même d'Italie, sur les rives du Tessin et des deux lacs, naquit une république où devaient se conserver l'antique civilisation, les traditions des communes libres et les institutions démocratiques italiennes. »

« La nouvelle république eut un humble berceau, et elle ne grandit qu'avec peine ; combien de fois les tristes causes qui ont été si fatales dans toutes les autres contrées d'Italie, les rivalités, l'ambition du pouvoir ou des richesses, n'ont-elles pas menacé d'étouffer la liberté même dans notre canton ? »

« Mais, rendons-en grâce à Dieu, la liberté l'a enfin emporté ; elle est sortie victorieuse de toutes les épreuves. »

« Le règne de la liberté durera-t-il dans le Tessin ? Les institutions populaires y prendront-elles racine ? Nous le désirons tous avec ardeur. Que dirait-on si nous offrions à l'Europe le spectacle d'une république toujours livrée à des haines continuelles, à de continuelles réactions ?... Mais une république démocratique ne peut subsister si le peuple qui la compose ne mérite pas son indépendance et sa liberté. La vertu et l'intégrité des magistrats peuvent la soutenir, de même que les associations patriotiques comme la nôtre ; mais cela ne suffit pas. La condition essentielle de durée, de stabilité et d'amélioration sociale gît dans le peuple. Les vœux et surtout les efforts de tous ceux qui chérissent leur patrie et veulent qu'elle occupe un rang honorable dans la confédération doivent donc tendre à ce que le peuple répugne toujours et dans toutes les circonstances à la corruption et à la vénalité. »

« Au peuple, au peuple instruit et moral, connaissant ses droits et ses véritables intérêts ! au peuple digne de la liberté suisse ! »

Voici des détails sur la cause du nouveau déploiement de forces qui a eu lieu dans le canton du Tessin.

Le dimanche 2 juillet, une fête paroissiale avait réuni une multitude de gens sur une montagne de ce canton limitrophe de la Lombardie. Une bande réactionnaire s'y mêla avec un drapeau noir, insulta et menaça les libéraux. Après plusieurs autres voies de fait, le prêtre libéral Bernasconi, entouré par ces furieux, reçut un coup de couteau mortel dans le bas-ventre ; son domestique, qui voulait le défendre, fut blessé si grièvement qu'il expira au bout de peu d'heures. D'autres luites, accompagnées de blessures, s'engagèrent le même soir et les jours suivants, lorsque les autorités procédèrent à des arrestations. En suite de ces événements, la commune de Morbio-Supérieur a été occupée militairement. Deux conseillers d'état ont été délégués sur les lieux pour constater les faits. Le commandement des troupes est confié au colonel Luvidi. Le 10, les troupes sont rentrées à Lugano.

VALAIS. — Le Valais vient d'être mis sur un pied de guerre ; ordre a été donné par le conseil d'état à trois compagnies de se tenir prêtes à mar-

cher au premier signal. MM. Duc, de Contbey, Ruff, de Viège, et Preux, de Sierre, sont les capitaines pour l'expédition qui est sur le tapis. Le commandement en chef doit être confié, dit-on, à M. le major Ritz. Quelques personnes qui se disent bien informées prétendent qu'un jeune homme de Saint-Maurice nommé Chasse est lui seul l'objet de toutes ces démonstrations militaires, qui n'auraient d'autre but que celui de le contraindre à se laisser enfermer au château de Saint-Maurice, par suite d'une rixe dans laquelle il s'est trouvé engagé. Mis en prison, et son jugement se faisant attendre, il aurait été mis en liberté de vive force par son nombreux amis. Le but de l'armement extraordinaire dont il est question serait donc que force restât à la loi. Si, à la vérité, dit l'*Echo des Alpes*, on ne peut que déplorer que la loi et les tribunaux soient impuissants devant la volonté des individus, on ne peut cependant méconnaître que l'origine de tels actes réside dans la composition et la conduite du tribunal du dixain de Saint-Maurice. Est-il étonnant qu'un tribunal ne puisse se faire obéir, quand les hommes qui le composent manquent totalement de confiance et de considération, quand des populations entières ne voient en eux que des hommes de parti ?

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — Par duplicata du 16 courant, MM. Pion et Perret ont l'honneur d'informer le public que les pouvoirs qu'ils avaient donnés à M^{me} Jeanne-Marie Pion, épouse de M. Honoré Roz, pour gérer et administrer le commerce de chapellerie qu'ils exploitaient en cette ville, à l'angle de la rue Saint-Dominique et de la place de la Préfecture, 9, sous la raison sociale de Pion et C^e, ont été révoqués. En conséquence, à dater dudit jour, toutes les opérations que ferait cette dame en vertu desdits pouvoirs seront par eux considérées comme nulles et non avenues.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 18 JUILLET 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,700	
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,400	
350	600	— Grenoble.	925	
500	750	— Saône-et-Loire.	825	
400	700	— Dijon.	500	
3,000	750	— Trois villes du Midi.	500	
1,740	600	— Turin.	560	125
1,000	—	— Montpellier.	725	
1,000	—	— Besançon.	500	
1,000	—	— Reims.	439	
1,000	—	— Metz.	810	
60	500	— Valence.	550	
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	550	
Idem.	—	— Union.	450	
Idem.	1,000	— Société civile.	760	
1,500	800	— Grangette et Culatte.	590	
4,000	—	— Côte Thiollière.	—	
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf. C ^e des mines des Lites.	500	
1,000	—	— Comp ^e du Villars.	400	
2,500	—	— Compagnie générale.	4,000	
320	5,000	— Société lyonnaise.	3,840	
500	4,000	— Rhône supérieur.	—	
800	500	— Gondoles sur Saône.	—	
134	5,000	— Compagnie de l'Aigle.	9,600	
200	10,000	— sur le Rhône.	1,325	
4,500	1,000	— de la Feuillée.	2,250	
450	2,000	— du Palais de Justice.	1,725	
300	2,000	— de l'île-Barbe.	1,300	
220	2,000	— et Gare de Vaise.	380	
1,800	1,000	— Canal de Givors.	725	
6,000	—	— Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	
2,200	5,000	— Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	
240	3,000	— Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	20,150	
800	—	— Banque de Lyon.	5,215	
2,000	1,000	— Omnium.	890	
Illimité	—	— Société riveraine d'assurance.	515	
2,000	500	— Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,900	
800	5,000	— Société des hauts fourneaux d'Alleverd.	6,200	
400	5,000			

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi vingt-deux juillet 1843, sur la place Louis XVIII, à Lyon, aux lieu et heure du marché aux chevaux de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un cheval azeau marqué en tête et hors d'âge, d'une jument de même, et d'une voiture dite *Parisienne*, couleur bleue, portant le numéro 48. (4122)

Etude de M^e L. Chaudier, huissier, place Louis-le-Grand, 7.

VENTE FORCÉE.

Le samedi vingt-deux juillet mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, au domicile du sieur Aguetant, charron, sis à Lyon, quai Pierre-Scize, 65, d'objets mobiliers saisis, consistant en une petite charrette à un cheval, un char à quatre roues suspendu, enclumes, forges en maçonnerie et leurs soufflets et accessoires, gros marteaux, une grande meule, un grand nombre d'outils propres à la profession de charron, et autres objets. (2135)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N° 165.

A CÉDER.

UN CAPITAL DE 30,000 F. DU PAR LA COMMUNE DE VAISE.

Cette créance est hypothéquée sur un immeuble ayant une valeur de deux cent mille francs. On désire l'intérêt au-dessous de 5 p. 0/0. S'adresser audit M^e Darmès, notaire. (4557)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

On demande UN LOCATAIRE PRINCIPAL pour une maison à Vaise. S'adresser audit notaire. (3946)

A vendre pour cause de cessation de commerce. UN FONDS DE NOUVEAUTÉ en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2059)

A vendre.

UN GRAND OMNIBUS en très-bon état et bien confectionné. S'adresser au café Dupuy, à la Guillotière, Grande-Rue. (2024)

AVIS.

M. GRIVET a l'honneur de prévenir ceux qui voudraient prendre connaissance des nouvelles de Mmes, que le journal dit *COURRIER DU GARD* se trouvera dans son établissement, café rue Sainte-Catherine, 15, à Lyon. (2150)

AVIS.

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 10, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et liqueurs en gros et en détail. (929)

UN TROUPEAU DE VACHES ET GENISSES SUISSES de premier choix est arrivé à la ferme de la Tête-d'Or, aux Brotteaux. Les personnes qui désireront en acheter s'adresseront à ladite ferme, qui est chargée de les vendre. (2026)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné, POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. Dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (7149)

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE, PARTENT TOUS LES JOURS DE LYON POUR CHALON à 5 heures 1/2 du matin. (2154)

POUDRE PÉRUVIENNE

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI. De POISSON, pharmacien de S. A. R. LE DUC D'AUMAË. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, es préserve du tartre et de la carie, raffermi les gencives. Elle est approuvée par les premiers chimistes et par une commission de médecins nommée par M. le ministre de l'intérieur. — Prix : 1 fr. 50 c. et 3 fr. la boîte. Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (3211—6482)

PHARMACIE LARDET,

Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon. Dépôt général de toutes les Spécialités brevetées de Paris. Instruments en caoutchouc, Appareils pour l'allaitement, Clysopompes, Clysours, Urinaux, Bandages et Cornets acoustiques de tous les systèmes. — Eaux minérales et artificielles de la France et de l'étranger. Expéditions et remises d'usage pour les demandes en gros. (8484)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin ; à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delauge, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (7259)

BANDES F. SOLLIER.

F. Sollier, fabricant de Billards, RUE DES CÉLESTINS, N° 6, BREVETÉ DU ROI, Membre correspondant de l'Académie de l'Industrie. Donne avis au public qu'il a récemment inventé des bandes supérieures à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, qui sont à l'abri de toute influence atmosphérique et garanties pour dix ans sur facture imprimée. Elles portent le nom de l'inventeur, F. SOLLIER. Tous les jours on peut les essayer dans son magasin, rue des Célestins, n. 6, où l'on trouvera des billards en tous genres aux prix les plus modérés, ainsi que d'autres bandes en caoutchouc, lièsières, etc., et tous les accessoires, soit drap, billes, queues, etc., en gros et en détail. NOTA. — M. F. SOLLIER n'a ni associé ni intéressé, et lui seul est à la tête de ses ateliers. (Ne pas confondre l'adresse.) (6282)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux ; à la pharmacie des Célestins ; Boitel et Aguetant, à Lyon ; Briand, à Saint-Symphorien ; Ayot, à Villefranche ; Turin à Tarare. (3212—6494)

A DATER DU 20 JUILLET, L'AIGLE CHALON

PARTIRA POUR CHALON Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7509)

ON ENTRETIENT LES VÉSICATOIRES

D'une manière régulière et sans odeur ni douleur, avec le PAPIER ÉPISPASTIQUE de FAURE, pharmacien à Paris rue du Four-Saint-Germain, 57. Ce Papier est recommandé par la généralité des médecins comme préférable à tous ceux employés jusqu'à présent. Dépôts, à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, n. 16, et, dans toutes les villes, dans les principales pharmacies. (3210—6479)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.